PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2026

Date : vendredi 27 mars 2026
Heure : 20H00
Lieu :Mairie de Jussecourt Minecourt

Présidence de séance
La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vivianne Wirbel

Membres présents
-Franck Sumzer
-Andréa Marcilly
-Bernadette Senan
-Paul Henriot
-Lydie Duffourg
-Sandrine Bouché-Pargny
-Michel Kozak
-Cédric Waligunda
-Morgann Guyot
-Jacky Dimnet

Ordre du jour

-Approbation de la charte des élus
-Délégations au maire
-Indemnités du maire et des adjoints
-Désignation des représentants dans les organismes extérieurs
-Désignation des membres des commissions internes

Déroulement de la séance

Début de la séance 20H01
Secrétaire de séance → Andréa Marcilly
Signature de la feuille de présence
Lors de la prochaine séance, approbation du PV du 21/03/2026, le PV est distribué

Approbation de la charte des élus
-Approbation de la charte des élus (lue lors de la séance du 21/03/2026)

Délégations au maire

-1 : Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

-2 :fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

-4 :prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux ou non, même d'un faible montant, sont des marchés publics. Cette délégation est importante, mais le conseil municipal doit l'encadrer: montant plafond à adapter pour faciliter l'engagement des dépenses courantes de fonctionnement, du type de marché, des avenants ou pas...).
MAX 5000€

-5 :décider de la conclusion et de la révision du louage de choses d'une durée de 12 ans maximum.

-6 :passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes.

-7 :créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux. Le montant de l'indemnité de responsabilité du régisseur est fixé par délibération.

-8 :prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (actes ce concession, refus). Les durées, la reprise, les conditions de rétrocession sont fixées par délibération

-9 :accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges. Le conseil municipal reste compétent pour les dons grevés de conditions ou de charges

-10 :décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €. Impossible pour les biens immobiliers, toute cession immobilière est autorisée par délibération.

-11 :fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice et experts.

-14 :fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

-16 :intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 au-delà.

-23 :prendre les décisions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire et de conclure la convention (L. 523- 4, L. 523-5 et L. 523-7 code du patrimoine).

-24 :autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

-26 :demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

-29 :ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique pour les projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale et qui sont exemptés d'enquête publique (I article L. 123-19 code de l'environnement).

-30 :d'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux (à définir), présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à 200 € depuis le 22 février 2026 (100 € avant cette date) (D. 2122-7-2 CGCT).

-31 :d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents.

ABSTENTION : /
CONTRE : M DIMNET Jacky

Indemnités du maire et des adjoints

Maire, Mme Wirbel Vivianne → 100 % de l'indemnité brute de 1 155,06€
Adjoints ; M Sumzer Franck et Mme Marcilly Andréa → 80 % de l'indemnité brute de 447,64€

ABSTENTION : M DIMNET Jacky
CONTRE : /

Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

-Conseil communautaire : Mme Wirbel Vivianne et M Sumzer Franck
Il n'y a pas de vote spécifique: ils sont désignés selon l'ordre du tableau.

-Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la Vière
Titulaire : Guyot Morgann Suppléant : Bouché Pargny Sandrine
Titulaire : Henriot Paul Suppléant : Marcilly Andréa
Voté à l'unanimité des présents

-Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la région du Perthois
Titulaires : Guyot Morgann et Henriot Paul
Voté à l'unanimité des présents

-Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la région du Perthois
Titulaires : Guyot Morgann et Henriot Paul
Voté à l'unanimité des présents

-Délégué de la collectivité auprès du SIEM
Titulaire : Wirbel Vivianne Suppléant : Marcilly Andréa
Voté à l'unanimité des présents

-Refuge de la Haute Borne (a revoir)
Duffourg Lydie et Senan Bernadette
Voté à l'unanimité des présents

Désignation des membres des commissions internes

-Commission des finances
Marcilly Andréa, Bouché Pargny Sandrine, Dimnet Jacky, Kozak Michel
Voté à l'unanimité des présents

-Commission des bâtiments et propriétés communales
Bouché Pargny Sandrine, Duffourg Lydie, Dimnet Jacky
Voté à l'unanimité des présents

-Commission des chemins et des voiries communales
Sumzer Franck, Waligunda Cédric, Dimnet Jacky
Voté à l'unanimité des présents

-Commission des fêtes et cérémonies
Tout les membres à l'exception de M Dimnet Jacky
Voté à l'unanimité des présents

-Commission fleurissements aux espaces verts
Duffourg Lydie, Senan Bernadette, Waligunda Cédric, Bouché Pargny Sandrine, Sumzer Franck, Henriot Paul
Voté à l'unanimité des présents

-Commission de l'eau et environnement
Guyot Morgann Kozak Michel, Dimnet Jacky
Voté à l'unanimité des présents

-Commission incendie et sécurité
Waligunda Cédric, Sumzer Franck, Henriot Paul
Voté à l'unanimité des présents

-Commission aménagement de l'espace, accessibilité
Senan Bernadette, Duffourg Lydie, Waligunda Cédric, Bouché Pargny Sandrine
Voté à l'unanimité des présents

-Commission des écoles: maire + suppléant
Wirbel Vivianne, Bouché Pargny Sandrine
Voté à l'unanimité des présents

-Commission administrative pour al révision des listes électorales: 1 conseillers + 2 administrés
Senan Bernadette
Voté à l'unanimité

-Commission d'appel d'offres (communes de moins de 3 500 habitants: amire (ou son représentant) +3 membres titulaires + 3 suppléants
Titulaires : Kozak Michel,Sumzer Franck, Marcilly Andréa
Suppléants : Duffourg Lydie, Guyot Morgann, Bouché Pargny Sandrine
Voté à l'unanimité des présents

-Correspondant défense: (interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région,dont la mission première consiste à informer et sensibiliser les administrés de la commune aux questions de défense)

Waligunda Cédric, Sumzer Franck

Voté à l'unanimité des présents

-Correspondant sécurité routière : veille à la diffusion des informations routières ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité.

Waligunda Cédric, Sumzer Franck

Voté à l'unanimité des présents

-Correspondant communication

Bouché Pargny Sandrine, Duffourg Lydie, Senan Bernadette, Marcilly Andréa

Voté à l'unanimité des présents

QUESTIONS DIVERS

-Prochaine réunion le 10/04/2026→ CFU 2025 + Budget + Eau 2026

-Lydie : « silence ça pousse » avec Stéphane Maire pour l'aménagement du terrain.

-Sandrine : Un centre de loisir en Meuse (45 min de route) vend du matériel divers lié à son activité, allez faire un tour pour voir les bonnes affaires (vaisselle- tables- etc)

-Un tour du village, des chemins ruraux jusqu'à l'étang (en internet) → Samedi 18/04/26 9H00

-La signalisation Zébra est faite, reste la borne a incendie et le marquage PMR

-Travaux station de forage

-Valorisation de l'agent technique (carte de pêche) → Surveillance des personnes à la pêche (a noté que des cartes de pêche sont à vendre au prix de 10€)

-Renouvellement du vide maison → lundi 25 mai 2026

-Mise en place d'un tableau pour faire connaître a tous les évolutions de la communes, les idées et les ordres de priorité (1.sécurité D14- 2.Salle des fêtes)

La séance est levée à 21H16

L'Association Horizon Pro prend la parole un instant → Souhaite renouveler leur évènement de l'an passé le 04/07/2026 avec restauration, buvette, concert et exposants.